



Extrait du re

Envoyé en préfecture le 02/09/2025
Reçu en préfecture le 02/09/2025
Publié le
ID : 064-216401471-20250827-27082025DCM09-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 27 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5

Convocation adressée le 22/08/2025
Affichée le 22/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois d'août à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Fabienne SALLABERRY, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents ou excusés : Marie DASSÉ (procuration à Carole DAVID), Maria JULLIAN (procuration à E. HIRIART-URRUTY), Sébastien LASSEGUETTE (procuration à D. LARREGUY), Pierre OLÇOMENDY (procuration à A. ITHURBIDE), Véronique SANCHEZ (procuration à Fabienne ETCHEGARAY)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Patricia LARRONDE

DCM 09 : Demande de subvention de l'association Otxalde

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions communales sont soit prévues de façon exhaustive au budget, soit par délibération ultérieure indiquant le nom de l'association et le montant de la subvention attribuée.

Il fait part au Conseil Municipal que l'association Otxalde va fêter le 29 novembre 2025 ses 50 ans d'existence et qu'elle sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un grand concert nécessitant la location d'une salle pouvant accueillir un public nombreux.

OUI le Maire dans ses explications, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCORDE** à l'association Otxalde une subvention d'un montant de 500.00 €

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU